

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-B-1719 du 14 décembre 2006**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G110990-D1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique  
doseuse pondérale types NEW-M-NET et NEW-M-GROSS  
(classe Ref(1))**

Le présent certificat, qui correspond à une demande d'examen de type d'effet national introduite antérieurement au 30 octobre 2006, est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

**FABRICANT :**

CBC S.r.l, VIA S.S 75 km 4,190, 06080 BASTIA UMBRA (ITALIE).

**DEMANDEUR :**

Ets PRUD'HOMME, 5 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, 75006 PARIS (FRANCE).

**OBJET :**

Le présent certificat complète la décision d'approbation de modèle n° 00.00.680.015.1 du 12 septembre 2000 relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale modèle NEW NET.

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types NEW-M-NET et NEW-M-GROSS, ci-après dénommé instrument et faisant l'objet du présent certificat, diffère de l'instrument approuvé par la décision précitée par les points suivants :

- La possibilité de conditionner les produits par pesées nettes ou brutes
- Les valeurs de la portée maximale pouvant être comprises entre 10 kg et 60 kg

L'identification de la version de logiciel, affichée lors de la séquence de mise sous tension, est « MT-BMN-2006-2 ».

Les autres caractéristiques ainsi que le dispositif de scellement restent inchangés.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles prévues par la décision précitée à l'exception du numéro d'approbation et de la date qui sont remplacés par le numéro et la date du présent certificat.

**DEPOT DE MODELE :**

La demande est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/G110990-D1 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valide jusqu'au 11 septembre 2010.

**REMARQUES :**

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1er ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification